

BAUMES A LEVRES : LEUR FABRICATION S'INSCRIT DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE RIGOUREUX APPLICABLE AUX COSMETIQUES

Paris, le 27 septembre 2017,

La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) a pris connaissance de l'étude, menée par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir et publiée aujourd'hui dans le magazine Que Choisir, au sujet des baumes à lèvres.

Elle tient d'abord à rappeler que le secteur de la cosmétique est particulièrement réglementé en Europe et surveillé par les autorités en France. Les entreprises de produits d'hygiène et de bien-être doivent répondre scrupuleusement aux obligations de sécurité requises par la réglementation européenne relative aux produits cosmétiques, qui est la plus rigoureuse au monde.

Ainsi, l'utilisation des huiles minérales est soumise à deux conditions strictement définies par ce règlement européen (1223/2009). En Europe, l'utilisation des huiles minérales est soumise à deux conditions :

- S'il est établi que la substance à partir de laquelle ces huiles sont produites n'est pas cancérogène,
- Si l'historique complet du raffinage est connu.

De plus, les produits des entreprises de la FEBEA sont systématiquement testés lors d'une évaluation de leur sécurité avant d'être commercialisés. Cette évaluation de la sécurité garantit que les quantités d'huiles minérales (MOSH) utilisées sont largement inférieures à la quantité journalière admissible en alimentaire, définie par l'EFSA (Agence européenne de la sécurité alimentaire). Or, la FEBEA s'étonne de cette étude car ses résultats ne correspondent absolument pas à ceux des tests de sécurité menés sur ces produits.

Face à ce constat, la FEBEA a souhaité prendre contact avec l'association UFC-Que Choisir pour avoir des informations complémentaires sur la conduite de ces tests et comprendre les résultats qui en découlent. La FEBEA est engagée dans la promotion d'une information claire et transparente aux consommateurs pour aider les consommateurs à faire le meilleur choix. Dès lors, que cet objectif est partagé par les associations de consommateurs, il importe qu'un dialogue constructif puisse s'établir et particulièrement sur les protocoles de test.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part, merci de nous en informer par retour de mail.